

RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURES CALL FOR APPLICATIONS RULES

PRIX ELLIPSE 2024 - BÉNIN
ELLIPSE PRIZE 2024 - BENIN

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

ellipse art projects dont le siège social est sis
305, Avenue Le Jour Se Lève 92100 Boulogne-
Billancourt, France.

ARTICLE 2 - OBJET

Le Prix ellipse est une compétition itinérante d'art
visuel s'adressant aux artistes émergents d'un
territoire différent à chaque édition.
Cette initiative a pour objectif d'accompagner
une prise de conscience collective grâce aux
messages portés par les artistes, en lien avec les
thématiques de chaque année.

Après le Togo en 2023, le Prix ellipse s'adresse à
la jeune scène artistique du Bénin en 2024.

En favorisant visibilité et mobilité, ellipse art
projects s'engage à faciliter l'accès du lauréat aux
réseaux professionnels en lui permettant de
bénéficier, entre autres, d'une exposition en
France en 2024.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1) *Éligibilité des candidats*

Cette quatrième édition est ouverte à tous les
artistes de nationalité Béninoise ainsi qu'aux
artistes africains résidant au Bénin, âgés de 18 à
40 ans à la date limite de candidature le
10.05.2024.

Les candidats doivent pratiquer une discipline
relevant des arts visuels tels que la peinture, la
sculpture, le dessin, le design, l'art numérique, ou
encore la photographie.

Les collectifs d'artistes dont les membres
répondent aux critères d'éligibilité sont autorisés
à participer en remplissant une candidature
unique.

ARTICLE 1 - ORGANISER

ellipse art projects whose head office is located at
305, Avenue Le Jour Se Lève 92100 Boulogne-
Billancourt, France.

ARTICLE 2 - OBJECT

The ellipse Prize is an itinerant visual art
competition for emerging artists from a different
territory each edition.
The aim of this initiative is to raise collective
awareness through the messages conveyed by
the artists, in line with the theme of each year.

After Togo in 2023, the ellipse Prize is dedicated
to the young artistic creation of Benin in 2024.

By promoting visibility and mobility, ellipse art
projects is committed to facilitate access for the
winner to professional networks by allowing him
to benefit from, among others, an exhibition in
France in 2024.

ARTICLE 3 - CONDITIONS OF APPLICATION

1) *Candidates eligibility*

This fourth edition is open to all artists of
Beninese nationality as well as African artists
residing in Benin, aged between 18 and 40 by the
application deadline of 2024.05.10.

Applicants must practice a visual arts discipline
such as painting, sculpture, drawing, design,
digital art and photography.

Artists' collectives whose members meet the
eligibility criteria are allowed to participate by
completing a unique application.

Les artistes éligibles ne doivent pas être représentés (sous contrat) par une galerie professionnelle ou avoir participé à un évènement ayant un rayonnement international.

Le caractère d'éligibilité des candidats ayant déjà exposé reste à l'appréciation de l'organisateur, à savoir si le candidat éprouve un réel besoin d'accompagnement professionnel auquel le Prix ellipse peut répondre.

Pour s'inscrire à la compétition, les candidats doivent dûment remplir le formulaire dédié sur le site internet d'ellipse art projects.

Chaque participant ne peut soumettre qu'un seul projet dont la soumission implique l'entière acceptation du présent règlement.

2) Constitution du dossier

Les candidats doivent fournir un dossier de candidature constitué de deux parties :

Une partie administrative

- cv
- biographie
- justificatif de résidence (document type facture sur lequel figurent le nom et le prénom du candidat)
- photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Une partie artistique

Un portfolio présentant au minimum 5 œuvres avec pour chacune d'entre elles :

- des visuels en haute définition
- une fiche technique incluant le titre, la date de création, les dimensions et la technique
- quelques lignes explicatives

Eligible artists must not be represented (under contract) by a professional gallery or have participated in an event with an international reputation.

The eligibility of candidates who have already exhibited is at the discretion of the organiser, to know if the candidate has a real need of professional support to which the ellipse Prize can respond.

To apply, the candidates must fill out the application form on the ellipse art projects website.

Each candidate can submit only one project whose submission implies full acceptance of the present rules.

2) File constitution

Applicants must submit an application file made up of two parts:

An administrative part

- cv
- biography
- proof of residency (document as an invoice on which appear candidate's first and last name)
- recto-verso photocopy of ID or valid passport

An artistic part

A portfolio presenting at least 5 artworks including for each of them:

- high definition visuals
- a data sheet including title, date of creation, dimensions and technique
- some explanatory notes

Un projet d'exposition inspiré de la thématique "Tradition contemporaine" (voir détails sur www.ellipseartprojects.org) :

- une explication générale du projet
- une liste prévisionnelle des œuvres envisagées, qu'elles soient déjà réalisées (jamais exposées au préalable) ou à produire, avec une description visuelle de chacune d'entre elles ainsi que leurs dimensions approximatives / estimées

Les différentes pièces constituant le dossier de candidature sont obligatoires et à déposer sur le site internet d'ellipse art projects aux emplacements dédiés du formulaire d'inscription jusqu'au 10.05.2024.

Aucun dossier envoyé par mail ne sera traité.

Les organisateurs du prix se réservent le droit de refuser sans appel une candidature transmise hors délais, incomplète ou non conforme au règlement.

ARTICLE 4 - SELECTION DES FINALISTES ET DU LAUREAT

1) Présélection

Une fois les dossiers de candidatures reçus, une présélection de dix artistes est réalisée par l'organisateur selon certains critères tels que l'éligibilité, la clarté de la démarche artistique et la cohérence avec la thématique.

2) Entretiens avec le jury

Les artistes présélectionnés sont contactés pour un court entretien individuel avec le jury en visioconférence afin d'élire les 5 finalistes puis le lauréat.

Au cours de cette réunion, les candidats sont invités à présenter leur pratique ainsi qu'à défendre leur projet d'exposition.

An exhibition project inspired by the theme "Contemporary tradition" (more details on www.ellipseartprojects.org):

- a general explanation of the project
- a provisional list of planned works, already realized (never exhibited beforehand) or to be produced, with a visual description of each and their approximated dimensions

The different files constituting the candidacy are mandatory and must be submitted on the ellipse art projects website in the dedicated locations of the application form until 10.05.2024.

Applications sent by e-mail will not be processed.

The prize organizers reserve the right to reject without appeal any entry that is late, incomplete or does not comply with the rules.

ARTICLE 4 - SELECTION OF THE FINALISTS AND THE WINNER

1) Preselection

Once the applications received, a shortlist of ten artists is done by the organiser according to certain criteria as the eligibility, the clarity of the artistic approach and the coherence with the theme.

2) Interviews with the jury

The preselected artists are contacted for a short individual interview during a videoconference with the jury in order to elect the 5 finalists then the winner.

During this meeting, candidates are invited to present their practice and defend their exhibition project.

Pour procéder à ces sélections, chaque membre du jury dispose d'une voix. Les finalistes et le lauréat sont sélectionnés à la majorité des voix. La composition du comité est publiée avant la date limite d'inscription et peut être modifiée en cas de force majeure.

3) Critères

Les portfolios et les projets d'exposition sont jugés respectivement selon la qualité de leur réalisation, l'aspect novateur et la cohérence avec la thématique.

Le caractère de faisabilité du projet d'exposition, tant sur le plan esthétique que technique, est également déterminant.

Ce projet doit respecter les spécificités du lieu d'exposition sélectionné.

Les délibérations des jurés sont strictement confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Le jury est souverain et n'est pas tenu de motiver ses décisions.

ARTICLE 5 - DOTATION

L'artiste lauréat bénéficie de :

- une campagne de communication 360 lui apportant une grande visibilité notamment dans la presse francophone, avant, pendant et après l'exposition
- un accompagnement professionnel sur-mesure et une bourse de production d'un montant maximal de 5,000 euros, sous présentation de justificatifs, incluant frais d'impression et d'encadrement si besoin
- un visa court séjour incluant assurance et un billet d'avion aller-retour vers Paris, en classe économique avec un bagage en soute

To conduct these selections, each member of the jury has one voice. The finalists and the winner are selected by a majority vote.

The committee composition is published before the application deadline and can be changed in case of force majeure.

3) Criteria

Portfolios and exhibition projects are judged strictly according to the quality of execution, innovation and adherence to the theme.

The feasibility of the project, both aesthetically and technically, is also determinant.

This project must respect the specificities of the selected exhibition venue.

The jury's deliberations are strictly confidential and can't be appealed.

The jury is sovereign and does not have to justify its decisions.

ARTICLE 5 - ENDOWMENT

The winner will benefit from:

- a 360 communication campaign providing visibility especially in francophone press, before, during and after the exhibition
- a tailor-made professional support and a maximum amount of 5,000 euros production grant, on justifications presentation including printing and framing costs if needed
- a short-stay visa including insurance and a round trip flight ticket to Paris, in economy class with a luggage in bay

- un séjour d'une semaine en France entièrement pris en charge, incluant logement et per diem
- un solo-show à Paris, offrant une première expérience dans l'une des capitales de l'art contemporain, incluant les frais de transport d'œuvres, les frais d'installation et d'assurance
- deux doubles pages consacrées à son travail dans le catalogue du Prix ellipse 2024 notamment distribué aux professionnels et journalistes

Une double page sera également allouée à chacun des finalistes.

ARTICLE 6 - CALENDRIER 2024

- Appel à candidatures - du 18.03 au 10.05
- Réunion du jury et entretiens : sélection des quatre artistes finalistes et du lauréat - 17.05
- Annonce des finalistes - 22.05
- Annonce du lauréat - 12.06
- Séjour à Paris - du 15.10 au 22.10
- Exposition à Paris - du 18.10 au 20.10

Ces dates peuvent être modifiées selon les mesures d'ordre annoncées par les gouvernements français et béninois.

ARTICLE 7 - ORGANISATION ET LOGISTIQUE

Dès l'annonce des finalistes, une présentation de leur travail est publiée sur nos plateformes (site web et réseaux sociaux).

Dans la mesure du possible, ils doivent se rendre disponibles à cette période pour rencontrer l'équipe d'ellipse art projects pour la réalisation d'interviews.

- a one-week stay in France entirely funded, including accommodation and per diem
- a solo-show in Paris, offering a first experience in one of the contemporary art capital cities, including artworks transportation, installing and insurance costs
- two double-page spreads devoted to his work in the ellipse 2024 Prize catalogue, distributed to professionals and journalists

A double-page spread will also be allocated to each of the finalists.

ARTICLE 6 - TIMETABLE 2024

- Call for applications - from 18.03 to 10.05
- Jury meeting and interviews: selection of the four finalists and the winner - 17.05
- Announcement of the finalists - 22.05
- Announcement of the winner - 12.06
- Stay in Paris - from 15.10 to 22.10
- Exhibition in Paris - from 18.10 to 20.10

These dates can be changed depending on the measures announced by the French and Beninese governments.

ARTICLE 7 - ORGANISATION AND LOGISTIC

Once the finalists are selected, a presentation of their works is posted on our platforms (website and social media).

As far as possible, they must be available at this time to meet the ellipse art projects team for interviews.

Dès sa nomination, le lauréat est tenu d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de son visa auprès du consulat, en respectant les réglementations sanitaires en vigueur.

Le séjour d'une semaine à Paris doit permettre à l'artiste de :

- préparer son exposition
- rencontrer le public et présenter son travail
- vendre ses œuvres
- bénéficier d'un réseau de professionnels à travers des rencontres programmées

Les conditions de vente des œuvres sont déterminées après accord entre l'artiste et l'organisateur.

Aucun tiers ne peut prendre part aux décisions.

Le commissariat d'exposition et les ventes sont administrés par l'organisateur.

Les bénéfices sont exclusivement reversés à l'artiste.

Toutes les œuvres présentées et invendues sont restituées à l'artiste indépendamment d'une œuvre qui est cédée à titre gracieux au fonds de dotation.

Cette dernière est définie par un accord entre l'artiste et l'organisateur en amont de l'exposition.

L'ensemble des frais relatifs au transport d'œuvres sont à la charge du fonds.

L'équipe d'ellipse art projects accompagne toutes ces étapes, de la logistique à la prise en charge de l'artiste.

Aucun autre per diem n'est attribué.

Un contrat est mis en place entre l'artiste lauréat et l'organisateur dès sa nomination. Ce dernier est soumis à la loi française.

As soon as they are nominated, the winner must take all the necessary steps to obtain a visa from the consulate, in compliance with the health regulations in force.

The one-week stay in Paris should enable the artist to:

- prepare their exhibition
- meet the audience and present their work
- sell their artworks
- benefit from a professional networks thanks to programmed meetings

Sale conditions of the artworks are determined by agreement between the two parties, the artist and the organizer.

No third-party can take part in the decisions.

Curation and sales are managed by the organizer.

Profits are exclusively for the artist.

All the exhibited and unsold works are returned to the artist, apart from one donated gracefully to ellipse art projects.

The choice of this artwork is agreed between the two parties before the exhibition.

All costs relating to the transport of works are borne by the fund.

ellipse art projects supports each step, from the logistics to the reception and well-being of the artist.

No other per diem is given.

A contract is established between the winning artist and ellipse art projects upon their nomination. The latter is subjected to the French law.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ, LITIGE ET DROITS D'AUTEUR

Tout litige relatif à ce prix et à son fonctionnement est tranché sans appel par l'organisateur.

Les candidats acceptent de céder les droits de reproduction et d'exploitation de leurs créations pour toute la communication liée au projet.

Dès lors, ils s'engagent à :

- autoriser l'organisateur à citer leur nom et à communiquer autour de leur pratique et leurs œuvres (y compris titres et visuels), sans pouvoir prétendre à aucun droit ni indemnités quels qu'ils soient
- répondre à des sollicitations de la part du Prix ellipse, des partenaires institutionnels et médias, de l'agence de presse, et plus largement de la presse
- promouvoir le Prix ellipse en mentionnant, dans le cas échéant, qu'ils sont finalistes et/ou lauréat du Prix ellipse 2024 lors de futures publications et expositions.

Les finalistes acceptent expressément que leur portfolio et projet soit :

- exposés, reproduits et diffusés (photos, vidéos, etc.) dans le cadre du Prix ellipse
- reproduits et diffusés sur le site internet d'ellipse art projects, dans les pages concernant le Prix ellipse et/ou sur les sites internet des partenaires
- reproduits et diffusés plus largement sur tous médias (presse, télévisions, radios, internet, réseaux sociaux, etc.) et supports dans le cadre de la promotion du Prix ellipse.

Les finalistes acceptent que leur image et leur biographie soient publiées et diffusées dans les outils de communication du Prix ellipse.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITY, DISPUTE AND COPYRIGHTS

Any dispute relating to the competition and its operation is handled by the organiser.

The candidates agree to give up the rights of reproduction and exploitation of their works during the communication campaign of this program.

Therefore, candidates commit to:

- authorize the organiser to mention their name and to communicate about their practice and their works (including titles and visuals), without being able to claim any right or compensation however described
- answer all kinds of requests as part of the ellipse prize, from the institutional and media partners, from the press agency and more broadly from the press
- promote the ellipse Prize by mentioning, where appropriate, that they are finalists and/or winners of the ellipse 2024 Prize in their future publications and exhibitions.

The finalists expressly agree that their portfolios and projects are:

- exposed, reproduced and displayed (photos, vidéos, etc.) as part of the ellipse Prize
- reproduced and displayed on the ellipse art projects website, on the pages dedicated to the ellipse Prize and/or on our partners websites
- reproduced and displayed more broadly on all types of medias (press, tv, radio, internet, etc.) and other supports in the promotion of the ellipse Prize.

Finalists accept that their image and biography may be published and distributed in ellipse Prize communication tools.

La propriété intellectuelle des créations reste acquise par les artistes.

Les candidats garantissent qu'ils sont les seuls auteurs des créations présentées.

En cas de plagiat, le candidat en question est disqualifié.

L'organisateur ne peut être tenu responsable pour plainte de plagiat de la part de tiers.

L'artiste primé s'engage à autoriser l'utilisation de son nom, des photos et de toutes informations concernant son activité artistique dans toute manifestation liée au présent projet sans autre contrepartie que le prix gagné.

Il doit être entièrement disponible aux dates mentionnées, libéré de toute autre activité professionnelle.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les candidats reconnaissent avoir lu le présent règlement et leur candidature implique son acceptation entière et sans réserve, ainsi que des conditions qui s'y rattachent.

Tout contrevenant à un ou plusieurs des articles du présent règlement est écarté du concours.

Il doit alors restituer toutes les dotations perçues au titre du présent règlement, garantir de tout recours éventuel de tiers en lien avec cette atteinte et indemniser ellipse art projects de tous les dommages causés par le non-respect du présent règlement.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITÉ

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du Prix ellipse s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets des candidats non finalistes.

All intellectual property rights shall remain with the artists.

Candidates must be the sole creators of the artworks submitted.

In case of plagiarism, the candidate in question is disqualified.

The organizer can't be held responsible for complaints of plagiarism by third parties.

The winning artist commits to allow the use of their name, photos and all kinds of information about their artistic activity in all events related to the competition, without any other compensation than the prize won.

The winner must be available for the dates scheduled, free from any other professional commitment.

ARTICLE 9 - RULES ACCEPTANCE

Candidates acknowledge that they have read these rules, and their application implies their full and unreserved acceptance as well as the conditions attached.

Any offender to one or several articles of the present rules is out of the competition.

Any disqualified candidate must restore any received endowments and to disclaim any possible appeal by a third. The candidate must compensate ellipse art projects for all the damages resulting from the non-compliance of the present rules.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITY

Members of the jury and all persons with access to the application process are committed to keep confidential all personal data of non-selected candidates.

ARTICLE 11 - RENSEIGNEMENT

Le présent règlement est déposé en l'étude SARL PARHUIS, dont le siège social est 51 rue Sainte-Anne, 75002 Paris.

Ledit règlement est disponible sur le site internet www.ellipseartprojects.org, pendant la période d'ouverture du concours.

ARTICLE 12 - ANNULATION DU PRIX

Dans l'hypothèse où l'opération du Prix ellipse serait interrompue pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment :

- intempéries exceptionnelles et catastrophes
- grèves générales et grèves du personnel
- blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement
- incendie, tremblement de terre
- menaces d'attentats, sabotages, menaces et actes de terrorisme
- événements politiques graves, manifestations et mouvements populaires, deuil national
- mesure d'ordre et de sécurité publique
- fermeture ordonnée par le gouvernement

L'opération sera annulée de plein droit sans formalité judiciaire et sans mise en demeure.

L'organisateur sera dégagé de ses obligations sans qu'aucun remboursement ni indemnité ne soient dus aux candidats.

ARTICLE 13 - POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

ellipse art projects met en œuvre une politique de traitement des données personnelles des candidats ayant notamment pour finalités :

- la production de statistiques

ARTICLE 11 - INFORMATION

The present general terms are registered in the bailiff's office of SARL PARHUIS located at 51 rue Sainte-Anne, 75002 Paris, France.

The present application rules are available on the website www.ellipseartprojects.org, during the application period.

ARTICLE 12 - PRIZE CANCELLATION

If the ellipse Prize operation is interrupted for reasons beyond the control of the organizer, in particular:

- exceptional weather and natural disasters
- national strikes and staff strikes
- any transportation or supply blockage
- fires, earthquakes
- threats of attacks, sabotage, vandalism and terrorism
- serious political events, strikes, national mourning
- public safety measures
- government-ordered closure

The competition may be cancelled for the above reasons without legal formalities and without notice.

The organizer will be released from his obligations without any reimbursement or indemnity being due to the candidates.

ARTICLE 13 - PROTECTION OF PERSONAL DATA AND PRIVACY

ellipse art projects implements a policy of processing personal data of candidates for the following purposes:

- the production of statistics

-
- le bon fonctionnement du formulaire d'inscription au prix
 - l'envoi de la lettre d'information du Prix ellipse
 - la possibilité de concourir à l'appel à candidatures du Prix ellipse, de voir son dossier étudié et d'être primé
 - le suivi des finalistes et du lauréat.

Les traitements mis en œuvre ont pour base juridique :

- le consentement des candidats aux opérations de traitement a été recueilli
- l'existence d'un intérêt légitime, ou de celui d'un tiers, qui justifie la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel concerné
- l'exécution d'un contrat qui lie l'organisateur aux candidats nécessite la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel concerné auquel ellipse art projects est tenu par des obligations légales et réglementaires.

Les aspects relatifs à la protection des données à caractère (données collectées, destinataires, sous-traitants, durée de conservation, droits des personnes concernées etc.) sont visés dans la politique de protection des données personnelles, accessible dans les liens de bas de page du site www.ellipseartprojects.org.

ARTICLES 14 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET LOI APPLICABLE

Tout litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, concernant l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Paris.

Le présent document est soumis à la loi française.

- the correct functioning of the application form for the ellipse prize
- the sending of the newsletter of the ellipse prize
- to enable the candidates to apply to the ellipse prize, to have their application examined and to win the competition
- the follow-up of the shortlisted candidates and the winner.

The legal basis for data processing includes:

- the consent of the candidates to the processing of the data
- the legitimate interest of ellipse art projects, or a third party, which justifies the treatment of personal data
- the execution of a contract between ellipse art projects and the candidates requires a policy of personal data processing because of legal and regulatory obligations.

All aspects related to data protection (data collection, recipients, subcontractors, period of storage, rights of data subjects, etc.) refer to the policy of personal data protection accessible on the ellipse art projects website: www.ellipseartprojects.org.

ARTICLES 14 - JURISDICTION AND APPLICABLE LAW

Any dispute, of any nature, resulting from these rules, which cannot be resolved amicably, shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the courts of Paris, France.

These terms and conditions shall be governed by and interpreted in accordance with the laws of France.